

**Chauffage ♦ Sanitaire ♦ Détection Fuite  
Maintenance ♦ Parachèvements**

Avenue de Mai 27 ■ 1200 Bruxelles  
 Quentin de Laveleye 0472 877 158 ■ quentin@lambertassociés.com  
 Christophe Lambert 0475 729 121 ■ christophe@lambertassociés.com  
 Tva Be 0477 767 065 ■ IBAN BE28 7350 0457 1920  
<https://elea-entreprise.business.site>  
 Info @ lambertassociés.com

Monsieur Dupont Jean-Marc

**Demande par:** Téléphone 0471925462 **Adresse chantier:** Pastor Vandersandstraat 6 à 3080 Tervuren

**INSTALLATION DE CHAUFFAGE: REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE EXISTANTE SUIVANT DEVIS DE20220425 2.**

\_ACCES: LOCATAIRE MME LAGASE 0465628478.  
 \_VIDANGE DE L'INSTALLATION, REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE AVEC TUBAGE ET MODIFICATION DE LA TUYAUTERIE.  
 \_REMISE EN SERVICE DE L'INSTALLATION APRES INTERVENTION.

**REMARQUE:**

\_NOUS RESTONS A VOTRE ENTIERE DISPOSITION POUR TOUTE INFORMATION.

**DOSSIER PHOTOS DISPONIBLE:**

CODE ART.	DESCRIPTION FOURNITURES	MARQUE	QTÉ	PU HT	MONTANT HTVA
<b>1</b>	<b>Chaudière</b>				
1.1	Chaudière murale à condensation Vaillant VCW296 25kw -5 ans Garantie omnium	Vaillant	1	2297,00	2 297,00€
1.2	Set de raccordement Vaillant VCW	Vaillant	1	87,44	87,44€
1.3	CALORMATIC VRT 380 THERMOSTAT	Vaillant	1	254,00	254,00€
1.4	Accessoires raccordement divers Alpex et cuivre		1	550,00	550,00€
1.5	Confection d'une décharge PVC 32	Eupen		40,00	0,00€
1.6	25L Vase d'expansion chauffage 1BAR		1	180,68	180,68€
<b>2</b>	<b>Fumesterie</b>				
2.1	Forfait Tubage cheminée à condensation avec Terminal vertical et tuyauterie d'aspiration		1	1380,00	1 380,00€
2.2	Forfait Isolation des tuyauteries	Armaflex	1	250,00	250,00€
2.3	Agrégation réception PEB		1	180,00	180,00€



FOURNITURES:	5179,12	€
M.O. (DEPLACEMENT & PARKING COMPRIS):	800,00	€
ESCOMPTE:	0,00	€
ACOMPTE:	0,00	€
TOTAL HT:	5979,12	€
TAUX TVA:	6	%
TOTAL TVA:	358,75	€
TOTAL TVAC:	6337,87	€

**TOTAL FACTURE TVAC LA22-101: 6 337,87 € À PAYER DÈS RÉCEPTION DE LA FACTURE.**

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

Nos factures sont payables au grand comptant à leur réception. A défaut de paiement, la somme due portera de plein droit et sans mise en demeure, des intérêts de retard de 12% l'an, et sera majorée d'une indemnité forfaitaire de 15% avec un min. de 100 €. Un défaut de paiement nous autorise à suspendre nos prestations, sans préavis, ni indemnités. Seule une contestation formulée par recommandé endéans les 8 jours de l'envoi de la facture, sera recevable. Toute augmentation du prix des marchandises chez nos fournisseurs sera répercutée sur notre facture, même si un devis a été établi. Les marchandises restent notre propriété, en cas de non-paiement, nous nous réservons le droit de reprendre celles-ci et cette reprise sera portée à charge du client. Tous nos contrats sont régis par le droit belge. En cas de litige, seuls les Tribunaux de Bruxelles siégeant en langue française sont compétents.